

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE
EN DATE DU 2 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le 2 décembre, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie à dix heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation : 27/11/2017

Date d'affichage : 27/11/2017

Etai~~ent~~ présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Francis LAFON , Annie BRAGATTO, Nicole MARTIN Marie-Christine SOLAIRE, Eric BIROT Aurélie LATORSE, Christophe CHAPELLE, Liliane BAILLOUX, Lionel COIRIER.

Etai~~t~~ absent et a donné procuration:

Jérôme ZAROS à Nicole MARTIN

Etai~~ent~~ absents :

Sylvie COUCHAUX

Aurore CARARON

Stéphane LAMOTHE

Annie BRAGATTO est élue secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a adopté sans observation le procès verbal de la séance du 16 novembre 2017.

**N° D. 2017.12.85 - 2ème CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG - OPERATION 2017
FICHE 2 -TRAVAUX DE LA RUE SAINT JEAN ENTRE LE CARREFOUR A ANGLE DROIT ET LA RUE
TOUR DE RONDE**

M. le Maire expose que le maître d'œuvre a estimé les travaux de la rue Saint Jean RD 671 entre le carrefour à angle droit et la rue Tour de Ronde (secteur commerces) à 264 535 €. Le montant des travaux éligibles aux subventions du département 33 s'élève à 184 820.88 € HT (hors coût de maîtrise d'œuvre).

Il convient à présent de faire les demandes de subventions auprès du département de la Gironde pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) inscrits dans la fiche 2 de l'année 2017 pour l'exercice 2018.

Cette opération nécessite le dépôt de trois dossiers de demandes de subventions pour leur passage en commission permanente de mars 2018 :

- un dossier pour Bordures et caniveaux ,
- un dossier pour l'Aménagement de Bourg ,
- Un dossier pour l'Aménagement de sécurité .

M. le Maire expose le coût et le financement de l'opération selon le tableau suivant :

FICHE 2 - TRAVAUX RUE SAINT JEAN (entre le carrefour à angle droit et la rue Tour de Ronde - BORDURES ET CANIVEAUX)	
Dépenses HT	Recettes
Coût de l'opération HT : 98 840 €	Autofinancement : 91 755.14 €
Coût de maîtrise d'œuvre 3 815.22 €	Département 33 (dont CDS 1.06 €) : 31 431.12 €
Total HT : 102 655.22 €	
TVA 20 531.04 €	
Total TTC : 123 186.26 €	Total TTC 123 186.26 €

FICHE 2 - TRAVAUX RUE SAINT JEAN (entre le carrefour à angle droit et la rue Tour de Ronde - AMENAGEMENT DE BOURG)	
Dépenses HT	Recettes
Coût de l'opération HT : 41 271.44 €	Autofinancement : 36 125.72 €
Coût de maîtrise d'œuvre 1 593.08 €	Département 33 (dont CDS 1.06 €) : 15 311.70 €
Total HT : 42 864.52 €	
TVA 8 572.90 €	
Total TTC : 51 437.42 €	Total TTC 51 437.42 €

FICHE 2 - TRAVAUX RUE SAINT JEAN (entre le carrefour à angle droit et la rue Tour de Ronde - AMENAGEMENT DE SECURITE)	
Dépenses HT	Recettes
Coût de l'opération HT 44 709.44 €	Autofinancement : 47 242.26 €
Coût de maîtrise d'œuvre : 1 725.78 €	Département 33 dont CDS 1.06 : 8 480 €
Total HT : 46 435.22 €	
TVA : 9 287.04 €	
Total TTC : 55 722.26 €	Total TTC 55 722.26 €

Coût total HT	191 954.96 €
Cout total TTC	230 345.95 €
Total subventions du Département 33	55 222.82 €
Autofinancement commune de la Sauve	175 123.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux de la Rue Saint Jean (entre le carrefour à angle droit et la rue Tour de Ronde),
- DECIDE de lancer l'opération,
- APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,
- DECIDE que la commune participera par autofinancement à hauteur de 175 123.13 €,

- DECIDE de demander une subvention d'un montant de 55 222.82 € auprès du Département de la Gironde, répartie comme suit :
 - 31 431.12 € au titre de Bordures et Caniveaux ;
 - 15 311.70 € au titre de l'Aménagement de Bourg
 - 8 480 € au titre de l'Aménagement de sécurité
- CHARGE M. le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention auprès du Département de la Gironde au titre de l'exercice 2018.

**N° D 2017 12 86 - 2ème CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG - OPERATION 2018
FICHE 1 - TRAVAUX DE LA RUE SAINT JEAN ENTRE LA RUE SAINT GERARD ET LA RUE TOUR
DE RONDE ET SON ARTICULATION AVEC LA PLACE SAINT JEAN**

M. le Maire expose que le maître d'œuvre a estimé les travaux de la rue Saint Jean RD 671 entre la rue Saint Gérard et la rue Tour de Ronde (secteur Mairie) à 259 865 € HT (hors coût de maîtrise d'œuvre). Le montant des travaux éligibles aux subventions du département 33 s'élève à 189 487.32 € HT (hors coût de maîtrise d'œuvre).

Il convient à présent de faire les demandes de subventions auprès du département de la Gironde pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) inscrits dans la fiche 1 de l'année 2018 pour l'exercice 2019.

Cette opération nécessite le dépôt de trois dossiers de demandes de subventions :

- un dossier pour Bordures et caniveaux,
- un dossier pour l'Aménagement de Bourg,
- Un dossier pour l'Aménagement de sécurité.

M. le Maire expose le coût et le financement de l'opération selon le tableau suivant :

FICHE 1 - TRAVAUX RUE SAINT JEAN (entre la rue Saint Gérard et la rue Tour de Ronde - BORDURES ET CANIVEAUX	
Dépenses HT	Recettes
Coût de l'opération HT : 89 800 €	Autofinancement : 83 363.14 €
Coût de maîtrise d'œuvre 3 466.28 €	Département 33 (dont CDS 1.06 €) : 28 556.40 €
Total HT : 93 266.28 €	
TVA 18 653.26 €	
Total TTC : 111 919.54 €	Total TTC 111 919.54 €

FICHE 1 - TRAVAUX RUE SAINT JEAN (entre la rue Saint Gérard et la rue Tour de Ronde - AMENAGEMENT DE BOURG	
Dépenses HT	Recettes
Coût de l'opération HT : 34 720.44 €	Autofinancement : 30 391.50 €
Coût de maîtrise d'œuvre 1 340.21 €	Département 33 (dont CDS 1.06) : 12 881.28 €
Total HT : 36 060.65 €	
TVA 7 212.13 €	
Total TTC : 43 272.78 €	Total TTC 43 272.78 €

FICHE 1 - TRAVAUX RUE SAINT JEAN (entre la rue Saint Gérard et la rue Tour de Ronde -

AMENAGEMENT DE SECURITE			
Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération HT :	64 966.88 €	Autofinancement :	72 489.52 €
Coût de maîtrise d'œuvre :	2 507.72 €	Département 33 dont CDS 1.06 :	8 480 €
Total HT :	67 474.60 €		
TVA :	13 494.92 €		
Total TTC :	80 969.52 €	Total TTC	80 969.52 €

Coût total HT	196 801.53 €
Cout total TTC	236 161.84 €
Total subventions du Département 33	49 917.68 €
Autofinancement commune de la Sauve	186 244.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux de la rue Saint Jean (entre la Rue Saint Gérard et la rue Tour de Ronde),
- DECIDE de lancer l'opération,
- APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,
- DECIDE que la commune participera par autofinancement à hauteur de 186 244.16 €,
- DECIDE de demander une subvention d'un montant de 49 917.68 € auprès du Département de la Gironde, répartie comme suit :
 - 28 556.40 € au titre de Bordures et Caniveaux;
 - 12 881.28 € au titre de l'Aménagement de Bourg
 - 8 480 € au titre de l'Aménagement de sécurité
- CHARGE M. le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention auprès du Département de la Gironde.

N° D. 2017.12.87 - CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT JEAN DANS LE CADRE DE LA 2EME CAB

M. le maire informe les conseillers que les travaux de la rue Saint Jean relatifs aux fiches 1 et 2 de la 2ème convention d'aménagement de bourg nécessite la mise en œuvre d'une convention avec le Département de la Gironde.

Les travaux, objet de la convention, concernent :

- la réalisation d'un plateau surélevé au droit de l'Abbaye et de la rue Saint Gérard,
- La mise en place d'une zone de rencontre (20 km/h) du PR 11+400 au PR 11+630,
- La mise en place d'un réseau d'assainissement pluvial,
- La pose de bordures T2-CS2 et caniveau CC1,
- La réalisation de traversées piétonnes en pavés,
- La réalisation de trottoirs conformes à l'accessibilité PMR,

- La mise en place de mobiliers urbains.

M. le maire donne lecture complète de ladite convention et la soumet à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de ces travaux pour la sécurisation de la rue Saint Jean,

- APPROUVE la convention proposée par le Département de la Gironde,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de travaux qui sera annexée à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à H.